

Vélo : qui veut rouler longtemps attache sa monture

LE MONDE | 09.07.2012 à 13h56 • Mis à jour le 09.07.2012 à 17h55

Par Olivier Razemon

La bicyclette était garée comme d'habitude dans la cour de l'immeuble. Cadenassée, mais pas attachée à un point fixe. Un matin, elle avait disparu. Qui n'a jamais entendu pareille anecdote ? Chaque année en France, 400 000 vols de bicyclettes sont déclarés. 60 % d'entre eux se déroulent dans un endroit clos, la plupart du temps au domicile même du propriétaire. Deux choix s'offrent alors à la victime : emprunter un autre moyen de transport ou racheter une monture. Une chose est sûre : il faudra songer à mieux la protéger.

A Strasbourg, Fabien Masson, directeur du Comité d'action deux-roues (Cadr 67), qui promeut les déplacements à vélo, livre ses conseils. *"Un vélo doit toujours être relié à un arceau ou à un poteau, même si on le laisse 5 minutes devant une boulangerie ou un tabac"*, explique-t-il. *Cette simple opération réduit considérablement les risques.* Dans les copropriétés, il convient de laisser son vélo dans un local fermé à clef et de l'arrimer à un arceau. La législation est venue au secours des cyclistes : depuis le 1er juillet, les promoteurs sont tenus de doter les immeubles neufs de locaux spécifiques.

Si l'on doit attacher le vélo à l'extérieur, il est recommandé de choisir un endroit passant, y compris la nuit. *"Pour détruire un solide cadenas, il faut actionner une scie circulaire pendant trois minutes, et ça fait du bruit"*, assure M. Masson. Reste à choisir un antivol, et le bon. Les associations de cyclistes recommandent ceux qui présentent une forme de U, malgré leur poids et leur relatif manque de maniabilité. Il en existe une quarantaine, de 12 à 105 euros selon un tableau comparatif établi par la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) en 2011.

Un autre type d'antivol trouve grâce aux yeux de la FUB, le modèle pliant en forme de mètre de menuisier, moulé en acier spécial, vendu entre 52 et 105 euros. Tous les autres produits (chaînes, câbles fils tressés ou torsadés) sont déconseillés, affirme M. Masson. Il est très facile de les scier ou de les couper. Ils peuvent toutefois servir à prévenir les vols de selle.

Un vélo subtilisé n'a pas définitivement disparu. *"150 000 bicyclettes sont retrouvées chaque année, mais seulement 3 % d'entre elles sont restituées à leurs propriétaires"*, indique Nicolas Martin, responsable de l'association Roulons en ville à vélo (REVV) à Valence (Drôme) et administrateur de la FUB.

"GRÂCE AU MARQUAGE, LE TAUX DE RESTITUTION ATTEINT 18 %"

D'où l'intérêt de savoir à qui appartiennent ces montures, parfois découvertes en mauvais état. Pour permettre une identification, les associations de cyclistes prônent le marquage. La technique consiste à graver, à l'aide d'un perceuse électrique, un numéro sur le cadre.

A Strasbourg, Cadr 67 détient, pour des raisons pratiques, le monopole du marquage. Tous les jours, une trentaine de cyclistes se présentent à l'atelier de l'association, situé dans le centre-ville. Il suffit de présenter une pièce d'identité et de payer la somme de 4 euros pour recevoir, en échange, un "passeport" mentionnant son nom et le numéro de sa bicyclette. Miguel Yguel, ingénieur français travaillant en Allemagne, a adopté cette formule. *"Je me sers quotidiennement de mon vélo, acheté le mois dernier pour 600 euros, sans compter le cadenas qui m'a coûté 60 euros. C'est pour moi un outil de travail"*, explique-t-il.

Le marquage présente d'abord un effet... dissuasif. *"Un voleur dérobera de préférence un vélo non marqué"*, observe M. Martin. Si la monture disparaît malgré tout, le fait qu'il soit gravé est rassurant. *"Quand on se fait voler son vélo, on a l'impression de le voir dans la rue tous les huit jours"*, souligne le directeur de Cadr 67. Il convient évidemment de déclarer le vol à la police et de le signaler sur le site bicycode.org, administré par la FUB.



Encore faut-il que la police se montre coopérative. Et ça ne se passe pas toujours bien. *"A Valence, nous avons essayé de rencontrer les policiers, sans succès. Lorsqu'ils retrouvent un vélo, ils n'ont pas le réflexe de vérifier l'éventuel marquage"*, déplore M. Martin. Le plus souvent, les vélos récupérés sont jetés, ou déposés dans une décharge. Au mieux, la police les expose dans un hangar ouvert deux après-midi par mois et situé dans un quartier excentré.

En Alsace, toujours pionnière, la préfecture du Bas-Rhin, la police et la gendarmerie ont signé avec Cadr 67, en mai 2011, une "charte pour la lutte contre le vol de

vélos". *"Le marquage commence à entrer dans les moeurs. Nous en comptons un millier par an de 2005 à 2008, puis 3 000 en 2010 et nous avons atteint 4 500 l'an dernier. Le 15 juin, nous marquons le 4839e vélo de l'année 2012"*, détaille le directeur de Cadr 67.

La persévérance porte ses fruits. *"Grâce au marquage, le taux de restitution des vélos atteint 18 %"*, remarque M. Masson. Le responsable strasbourgeois rappelle que les vélos volés ne font pas l'objet d'un trafic avec des pays lointains, comme le voudrait une rumeur persistante. *"Vingt vélos stockés dans une camionnette et revendus dans un pays où les revenus sont faibles, ce ne serait pas un business rentable"*, souligne-t-il. La plupart des voleurs habitent le quartier et se servent, au sortir du cinéma ou au retour d'une soirée. Raison de plus pour marquer sa monture.

Olivier Razemon